

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de L'Institut des sciences biologiques

Objet : Jurys d'admission aux concours CR2/CR1 dans les sections relevant de l'INSB

Le Conseil Scientifique de l'INSB, dans sa séance du 24 Février 2011, devait statuer sur la composition des Jurys d'admission aux concours CR2 /CR1 des sections relevant de l'INSB (hors CID). Le CS considère indispensable la présence d'un membre de la Direction Scientifique lors de ce débat. Le CS a constaté une évolution dans la composition de ce jury, aux dépens de la représentation des jurys d'admissibilité. Le conseil Scientifique de l'INSB souhaite exprimer son désaccord sur cette composition qui se fait au détriment d'une représentation la plus large possible des sections du comité national. Si ce choix doit être maintenu, le CSI recommande qu'une concertation préalable ait lieu entre le jury d'admission et les présidents de section.

Recommandation adoptée le 24 février 2011
(23 votants)
Pour à l'unanimité

M. François TRONCHE
Président du CSI

Destinataire(s) :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Joël Bertrand, DGDS
- M. Patrick NETTER, Directeur de l'INSB